

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 16 mars 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité ophtalmologie en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : SASH1030585A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment le II de son article L. 4111-2 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin dans la spécialité ophtalmologie,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité ophtalmologie, en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, la personne dont le nom suit : Mme Luciana SZWAKO PAWLOWICZ, épouse COUETTE, née le 12 février 1968, à Asunción (Paraguay).

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 16 mars 2010.

Pour la ministre et par délégation :
La chef de la cellule de gestion,
D. BARELLI